

Faire une liaison entre un Shinken Central et un Shinken Deporté

Sommaire

- Contexte
- Architecture
- Installation - Les étapes de mise en place
 - Mise en place de l'architecture Shinken sur le réseau isolé
 - Paramétrage sur le réseau Central
- Troubleshoot
 - Commande manuelle
 - Réseau

Concept

La liste est une "Vue" qui peut être partagé à "Tout le monde" ou à certains groupes d'utilisateurs (voir la page [Partager une vue / Dupliquer une vue pour la mettre à disposition](#)).

Suivant le mode de partage (*partage avec un lien ou non*) et les droits de l'utilisateur (*droit d'écriture ou pas*), la vue pourra être pourvue de droit d'accès et d'édition différent.

Contrôle d'accès

Une vue peut être bloquée pour un utilisateur, cela peut arriver dans les cas suivants :

- si une vue est dans l'espace privé d'un autre utilisateur,
- si une vue appartient à un groupe, mais que l'utilisateur n'appartient pas à ce groupe,
- si une vue est dans l'espace "tout le monde" ou dans un groupe, mais que l'utilisateur n'a pas le droit de "lecture" sur ces parties (voir la partie "[UI Visualisation \[Les favoris \]](#)" de la page [Autorisations](#)).

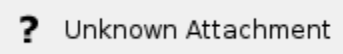
Les vues bloquées seront affichées de la manière suivante :

? Unknown Attachment

L'utilisateur n'aura accès à aucune information sur la vue à l'exception de son nom.

Interdiction de l'édition

L'édition d'une vue peut être interdite à un utilisateur.

- Dans ce cas, une icône  est affiché proche du nom de la vue.
- La vue n'est accessible qu'en lecture.

? Unknown Attachment

? Unknown Attachment

L'interdiction peut être présent si la vue :

- est une vue possédant un "lien" dont le propriétaire est un autre utilisateur (*dans ce cas l'icône est associé à celle du lien*  , voir la page [Partager une vue / Dupliquer une vue pour la mettre à disposition](#)),
- est une vue partagé sur les espaces "tout le monde" ou un groupe, mais que l'utilisateur n'a pas le droit de "modification" sur ces espaces (voir la partie "[UI Visualisation \[Les favoris \]](#)" de la page [Autorisations](#)),


Le lien

Si un utilisateur veut partager une vue qu'il a créée sur son espace privé, il peut faire un lien de cette vue (voir la page [Partager une vue / Dupliquer une vue pour la mettre à disposition](#)).

? Unknown Attachment

L'intérêt de faire un lien est que l'utilisateur met à disposition la vue sans que personne, sauf lui, puisse la modifier.

Alors l'icône **? Unknown Attachment** sera affichée devant le nom de la vue.

 Si vous regardez un lien qui ne vous appartient pas alors, un cadenas sera affiché par-dessus l'icône (**? Unknown Attachment**), pour bien spécifier que vous n'avez pas le droit de la modifier.